

Comment utiliser son CPF quand on crée son entreprise ?

Auteur :ronie bouchon<ronie.bouchon@neuf.fr>

Depuis janvier 2019, les Auto-entrepreneurs et les gérants d'EURL, qui relèvent du régime social des non-salariés, ont accès à un compte CPF.

Les formations destinées aux créateurs et repreneurs d'entreprise : une exception pour le code CPF 203

Auto-Entreprise et EURL

Depuis janvier 2019, les Auto-entrepreneurs et les gérants d'EURL, qui relèvent du régime social des non-salariés, ont accès à un compte CPF (Compte Personnel de Formation), ancien DIF (Droit Individuel à la Formation). Si vous étiez salarié, vous aviez déjà un compte CPF dont vous pouvez utiliser le crédit existant (En 2019, les heures accumulées sont converties en euros).

Par ailleurs, en tant qu'indépendant, vous cotisez à la formation professionnelle par le biais de la CFP (contribution à la formation professionnelle), qui dorénavant créditera votre CPF selon la nature de votre activité dès la première déclaration (pour les professions libérales) ou après une année d'activité (pour les artisans et les commerçants).

Le Compte Personnel de Formation permet de financer des formations qui ne dispensent pas de certification, si c'est dans le cadre d'une création ou reprise d'entreprise. Ces formations destinées aux entrepreneurs utilisent le code CPF 203.

en savoir plus [rendez vous sur le site amedee](#)